

IMMATRICULATION D'UNE SASU ou SAS

Immatriculation avec ou sans activité

Dépôt d'actes

- 1 copie authentique des statuts s'ils sont établis par acte notarié ou 1 original signé par tous les associés s'ils sont établis par acte sous seing privé.
- 1 exemplaire original de l'acte de nomination des représentants, s'ils ne sont pas désignés dans les statuts
- 1 exemplaire en original du certificat du dépositaire des fonds.
- 1 exemplaire original de la liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux.
- Le cas échéant, 1 exemplaire original du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature

Publicité légale

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

Pour le local et fonds de commerce

Création ou immatriculation sans activité

- Justificatif de jouissance des locaux : copie du bail commercial ou du titre de propriété, autorisation du propriétaire, contrat de domiciliation, quittance EDF... Quel que soit le justificatif fourni, celui-ci doit être établi au nom de la société.

Achat du fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux.* (possibilité de déposer l'acte de cession sans la mention d'enregistrement s'il est établi par acte authentique).
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

Location-gérance

- Copie du contrat de location-gérance.
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

Donation

- Copie de l'acte de donation

Apport

- Copie de l'acte d'apport du fonds enregistré auprès des services fiscaux.*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

Gérance-mandat :

- Copie du contrat de gérance-mandat*

Dans le cadre d'un plan de cession (pour la gestion d'un fonds de commerce cédé) :

- Copie du jugement ordonnant le plan de cession.

* Si l'acte ne fait pas mention du droit à la jouissance du local, fournir le titre d'occupation des locaux.

Pour le Président, les membres de gestion et de direction

Dans tous les cas :

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation faisant apparaître la filiation.

PERSONNE PHYSIQUE :

Nationalité française :

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

Nationalité étrangère :

- **Etranger résidant en France** (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco, Algérie) :

copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

- **Etranger résidant en France (autres nationalités) :**

- Copie du titre ou du récépissé du titre de séjour portant mention de l'activité commerciale, industrielle ou artisanale autorisée, ou de la carte de séjour vie privée et familiale ou de la carte de séjour portant la mention compétences et talents

Ou

- Copie de la carte de résident

- **Etranger ne résidant pas en France :**

- Copie de la carte d'identité ou du passeport

PERONNE MORALE :

- Extrait de l'immatriculation au RCS datant de moins de 3 mois.
- Pour les personnes morales non immatriculées au RCS : titre justifiant leur existence, le cas échéant, traduit en langue française.

Pour les commissaires aux comptes titulaires ou suppléants

- Justificatif de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes si celle-ci n'est pas encore publiée
- Lettre d'acceptation de leurs fonctions (une pour le titulaire, une pour le suppléant).

Autres pièces

Pouvoir si nécessaire

Si l'activité est réglementée, fournir les pièces nécessaires

Frais Greffe

(règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand)

Création.....	37.45 €
Immatriculation sans activité	66.88 €
Achat, Don, Apport.....	69.56 €
Location-gérance, gérance-mandat	69.56 €

Attention : Obligation de déposer, en annexe du RCS, un document relatif au bénéficiaire effectif (décret n°2017-1094 du 12/06/2017),

Le dépôt est obligatoire à compter du 2 août 2017 pour les entités qui s'immatriculent.

Le coût est de 21,41 € (Règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse ou carte bleue). F

Frais CCI

Tarif prestation +.....	70 €
Tarif rendez-vous.....	70 €

Règlement par chèque, CB ou espèces

Formulaires

Formulaire M0 en deux exemplaires signés en original.

Formulaire M0' si nécessaire